

Création d'emplois, une commune à la tête d'un projet ambitieux : Cassis

Régis VIDAL*

La commune de Cassis s'étend sur 2 800 ha dont 850 ha de bois, de lande et de garrigue en terrain communal et 800 ha de pin d'Alep, de chêne vert en forêt privée. Cette aire géographique est caractérisée par une grande sécheresse et des terrains pauvres. Cassis, à quelques kilomètres de la métropole marseillaise jouit d'une rente touristique très importante.

Ce contexte étant posé, une zone d'affluence touristique boisée et de forte sécheresse, la commune, sous l'impulsion d'élus très dynamiques a entrepris un programme de gestion forestière. Partant du principe que

gérer c'est protéger, un projet d'aménagement de la zone forestière a été entrepris en 1982 : cet aménagement concerne les 860 ha communaux en co-gestion avec l'ONF.

1982 : deux contrats jeunes volontaires sont créés. Les deux candidats reçoivent une formation pendant neuf mois auprès de l'ONF. Leurs contrats sont ensuite intégrés dans une convention avec l'Office régional de travaux (ORT). Ces conventions ORT, annuelles, existent grâce à l'implication financière du Conseil général des Bouches-du-Rhône, (qui subventionne à 50 % tous les travaux de débroussaillage).

Ces deux salariés sont placés

*Adjoint au maire, mairie, 13260 Cassis.



Un dangel comme ceux utilisés par les patrouilles de surveillance de Cassis. Photo F. B.

R. V.

sous la responsabilité de l'ONF qui assure leur encadrement. La définition collective des travaux est faite par la commune et l'ONF en étroite concertation. Les travaux effectués sont entre autres, le débroussaillage, l'aménagement des barrières forestières de chemins, la surveillance. Sur une année, ce sont huit mois de travaux forestiers et quatre mois de surveillance. Pendant l'été, le temps de travail, compte tenu des périodes à haut risque, s'étend de 11 heures à 20 heures, prolongé souvent jusqu'à 22 heures. Pour les week-ends, la surveillance est assurée par le comité feux de forêts de Cassis. Cette unité dispose, outre les petits matériels de débroussaillage, de trois véhicules dont un véhicule porteur d'eau de type « Dangel ».

Ce projet a pu exister grâce à une concertation très poussée entre les différents acteurs, ONF, société de chasse, corps des pompiers, et un Conseil municipal actif.

Après avoir assis ce projet et créé deux emplois la commune souhaite ne pas en rester là et envisage deux projets nouveaux. Partant de la matière première disponible (100 m³ par an de bois d'œuvre), il est envisagé de mettre en place un atelier de transformation en envisageant deux filières, le mobilier urbain et l'article touristique ainsi que la création d'un parc forestier équipé d'un parcours sport et santé, d'une aire d'accueil, d'un sentier botanique « arboretum ». Ces réalisations nécessiteront probablement la création d'un syndicat intercommunal pour la gestion de ce projet.

(éclaircies précoces et énergiques après martelage, sélection de tiges, élagage).

— Pour un appui technique soutenu aux nombreux propriétaires souvent isolés et mal informés (développement de sessions de formation à leur intention : Fogefor).

— Pour la réalisation des plans de gestion dont le taux actuel de couverture est seulement de 21 % en nombre de propriétaires assujettis et de 28 % en surfaces concernées (chiffre du Var).

— Pour une mobilisation accrue de bois d'industrie dont la demande est en constante augmentation (Cellulose du Rhône), de bois d'œuvre où des marchés locaux seraient à conquérir afin d'enrayer le déclin des scieries, et de bois de feu où la demande dépasse souvent l'offre. Notre région est bien pourvue en bois, mais une faible quantité est exploitée par rapport à l'accroissement biologique réellement mobilisable. La coupe de bois est pourtant la seule opération qui rapporte un peu d'argent

au propriétaire et peut donc l'inciter à s'intéresser davantage à son patrimoine boisé.

— Pour le recensement des travaux nécessaires à la bonne gestion forestière, pour le montage de projets cohérents de reconstitution forestière ou de boisement des terres abandonnées par l'agriculture, pour le suivi assidu des travaux réalisés (entretien de plantations, conduite des régénérations, fertilisation, etc.).

— Pour le renforcement de la politique de prévention et protection des forêts contre les incendies, en parfaite concertation avec tous les partenaires et usagers (plans intercommunaux de défense et d'aménagement forestier).

— Pour l'encadrement de personnels d'exécution trop souvent livrés à eux-mêmes, pour les aider dans leur organisation du travail, pour la recherche de meilleurs rendements tout en diminuant les risques d'accidents (amélioration des méthodes d'exploitation

en particulier).

Ces différents emplois techniques nécessaires aux objectifs cités ci-dessus et la maîtrise d'œuvre qui s'y rattache, pourraient être créés dans le cadre de groupements de gestion ou de services, d'associations de gestion, coopératives, syndicats de propriétaires forestiers, bureaux d'études, experts forestiers, etc. Actuellement le nombre de techniciens au service de la forêt privée est faible (par exemple une dizaine de techniciens pour le Var CRPF, syndicats, propriétaires, coopératives, Sivom, DDAF, GDA, Cerpam dont beaucoup de techniciens à temps partiel), comparative-ment à ceux employés par l'ONF pour gérer les forêts publiques. Une étude sérieuse réalisée pour la France à la demande du ministère de l'Agriculture voici quelques années faisait apparaître une carence sérieuse en personnels techniques et concluait que leur nombre devait être multiplié par dix pour mettre en œuvre une gestion optimale de notre patrimoine forestier.